



2 juillet 2020

(20-4573)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET
À LEUR EMBALLAGE**

RAPPORTS DE L'ORGANE D'APPEL ET RAPPORTS DU GROUPE SPÉCIAL

Dispositions prises par l'Organe de règlement des différends

À sa réunion du 29 juin 2020, l'Organe de règlement des différends a adopté les rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (WT/DS435/AB/R et WT/DS435/AB/R/Add.1, WT/DS441/AB/R et WT/DS441/AB/R/Add.1) et les rapports du Groupe spécial (WT/DS435/R, WT/DS/435/R/Add.1 et WT/DS435/R/Suppl.1; WT/DS441/R, WT/DS441/R/Add.1 et WT/DS441/R/Suppl.1), confirmés par les rapports de l'Organe d'appel. Les rapports du Groupe spécial doivent être lus conjointement avec ceux de l'Organe d'appel.
